

bouge Arcueil

Journal édité par
les communistes arcueillais-es

mars 2016- N°41

édito

Par Kévin Védie,
Conseiller municipal

Loi travail :

Amplifions la mobilisation



La colère gronde dans le pays, nous sommes de plus en plus nombreux à nous opposer au projet de loi El Khomri. Si, pour casser le front syndical, Manuel Valls lâche du lest sur la redéfinition des licenciements économiques et le plafonnement des indemnités prud'homales, le fond du texte reste : un dynamitage du Code du travail.

Dérégulation du temps de travail, primauté de l'accord d'entreprise sur la loi, réduction du rôle des syndicats, liberté totale donnée aux

employeurs, emplois « Uber » étendus et sans protection... C'est une attaque sans précédent portée aux salarié(e)s et à la jeunesse qui n'entrera dans le monde du travail que par le sas de la précarité. Ce texte cherche à tuer l'idée même qu'il est possible de gagner de nouveaux droits dans l'entreprise. Il dilapide les conquêtes sociales et progressistes qui font partie de l'histoire de notre pays, conquises de hautes luttes en 1936, 1945, 1968. Il veut en finir avec l'existence en France d'une gauche

de transformation sociale, qui agit pour réduire les inégalités, proposer une autre politique et offrir aux salarié.e.s un autre avenir que d'avoir à faire face aux exigences du patronat le petit doigt sur la couture du pantalon.

Le million de signatures recueillies en quelques jours a permis un premier recul du Gouvernement. La mobilisation doit se poursuivre jusqu'au retrait du texte. Pour y contribuer, nous devons soutenir les actions qui y sont opposées et continuer à signer et faire signer la pétition en ligne :

<https://www.change.org/p/loi-travail-non-merci-myriamelkhomri-loitraitailnonmerci>

La Maison des communistes arcueillais
22, avenue Laplace - 94110 Arcueil
01 45 47 02 02 - pcfarcueil@free.fr
Ouvert les mardis, de 18h30 à 20 h.



Budget municipal :

se serrer la ceinture sans espoir de jours meilleurs...

Par Jacques Delahaie

Monter le budget d'une ville n'a jamais été un exercice facile pour un.e maire et sa majorité. Les besoins à satisfaire étant toujours plus importants que les recettes attendues, les élu(e)s doivent faire des choix, des arbitrages pour présenter un budget en équilibre, en faisant preuve de prudence sur la capacité d'emprunts de la commune, tout en respectant au mieux le programme sur lequel ils ont été élu(e)s. Les budgets 2016 des villes ont été particulièrement difficiles à boucler. La cause en étant la réduction importante de la dotation globale de fonctionnement versée aux collectivités territoriales par l'Etat. Pour Arcueil, cela représente 900 000 euros par an.

Le ministère des Finances applique, en effet, une diminution drastique de cette dotation pendant trois ans pour alimenter la manne financière de 41 milliards d'euros redistribuée aux entreprises en échange de créations d'emplois attendues. Rappelons-nous, au début de son quinquennat le Président de la République disait : les économies d'aujourd'hui (pour ne pas dire le plan d'austérité) sont les emplois de demain. A un an de la fin de son mandat nous sommes comme sœur Anne, nous ne voyons toujours rien venir !

Une chose est certaine : pour relancer l'emploi et l'économie, ce n'est pas cette politique qui assèche les budgets des collectivités territoriales, le pouvoir d'achat des salarié(e)s et des retraité(e)s qu'il faut poursuivre. Il y a donc urgence d'en proposer une autre qui tourne résolument le dos à cette dangereuse orientation ultralibérale. C'est ce que les communistes s'attachent à construire.

Dans les pages d'expression des groupes politiques du journal municipal de février, les élu(e)s du groupe socialiste se positionnent contre l'éventualité d'augmenter la fiscalité locale, comme si personne n'avait de responsabilité dans la situation financière faite aux villes. C'est très généreux de leur part, personne n'accepte de bon gré l'augmentation de sa taxe d'habitation et foncière, et ce n'est jamais de gaieté cœur que les élu(e)s ont recours à cette solution qui

n'est jamais très populaire.

Mais si rien ne change très rapidement, entraînée dans une spirale infernale, la majorité municipale n'aura plus d'autre choix que de supprimer ou de réduire des services rendus à la population, de revoir à la hausse les tarifs des prestations et d'envisager l'augmentation de la fiscalité locale. Ce ne sera pas l'un ou l'autre mais toutes les variables d'ajustement qu'il faudra appliquer pour présenter un budget en équilibre, avec toujours moins de services publics.



Attaques des services publics,
casse du code du travail, menaces sur les libertés
LA DÉCHÉANCE FINALE !

Réforme du Code du travail

Retour au 19^e siècle ?

Par Liliane Charbonnier

A l'heure où le Code du travail subit une attaque sans précédent avec le rapport Badinter et l'avant-projet de loi gouvernemental, il n'est pas inutile de se rappeler dans quel contexte est né le Code du travail.

Il fut institué par la loi du 28 décembre 1910, initiée par René Viviani, député socialiste, cofondateur du journal L'Humanité. A l'époque, il avait pour but de rassembler et codifier les lois ouvrières votées depuis la seconde moitié du 19^e siècle ; par exemple, l'interdiction du travail des enfants votée en 1841, celle de 1848 relative aux accidents de travail, celle de 1884 autorisant la création de syndicats, etc. Ainsi près d'un siècle plus tard, sous couvert de simplification, le gouvernement entend instituer de nouvelles libertés et protections pour les entreprises. La complexité du Code du travail résulte du fait que 80% de ses pages sont dues à des dérogations à la loi introduites à la demande du patronat pour précariser et flexibiliser les salariés.

Faire un Code du travail avec des règles simples, applicables, garantissant les droits et protections des salariés, c'est possible. En revanche, prendre prétexte de la complexité pour lui attribuer un rôle économique qu'il n'a pas est un mauvais argument.

Le Code du travail n'est pas responsable du chômage, ce sont les politiques qui favorisent la destruction de l'emploi et l'absence de croissance !

Désormais, c'est la prise en compte des intérêts financiers du patronat et des actionnaires qui priment dans le projet de réforme du Code du travail. Ainsi serait introduite la primauté de l'accord d'entreprise sur la loi, là où s'exerce le chantage à l'emploi et où le droit syndical est le plus remis en cause, en changeant en plus les règles de validation des accords d'entreprise.

La durée maximum du travail pourrait passer à 60h par semaine et 12h par jour si accord d'entreprise, les apprentis pourraient travailler jusqu'à 10h par jour au lieu de 8h et 40h par semaine au lieu de 35h et ce sans autorisation de l'inspection du travail.

En cas de licenciements abusifs, les indemnités dues par l'employeur seraient plafonnées.

Les salariés qui refuseraient la remise en cause de leur contrat de travail seraient licenciés pour cause réelle et sérieuse sans pouvoir se défendre aux Prud'hommes. Pas étonnant que les organisations patronales applaudissent des deux mains.

Au moment où nous allons fêter les 80 ans du Front populaire et des accords Matignon octroyant, entre autres, les premiers congés payés, la loi des 40h, les conventions collectives, nous devons nous lever en masse pour contrer cette réforme avec l'ensemble des syndicats qui rejettent ce projet, comme l'ensemble des parlementaires du Front de gauche.

8 Mars, Journée internationale des droits des femmes

Les droits dont nous disposons aujourd'hui sont le fruit des luttes de nos aîné.e.s. La période actuelle, avec

les tentatives de remettre en cause le droit à l'avortement ou encore les femmes

comme les hommes dans des stéréotypes et des identités prédéfinies, montre que ces droits ne sont jamais acquis.

80% des tâches ménagères sont encore assumées par les femmes. La maternité entraîne encore trop souvent, au mépris de la loi, le licenciement ou la pénalisation dans la carrière.

Ainsi, la dernière réforme des retraites retarde l'âge légal de départ à la retraite, augmente le nombre de trimestres de cotisations nécessaires, alors que les femmes ont des carrières souvent hachées. Elles subissent des inégalités de salaires (-25% et donc de pensions -40%) et le temps partiel imposé qui constitue une arme de régression massive et ce malgré les lois d'égalité. La dernière loi Macron étend la flexibilité avec le travail du dimanche. Ce sont les femmes salariées majoritaires du commerce qui subiront de plein fouet la remise en cause des acquis.

Chaque année des milliers de femmes sont victimes d'agressions sexuelles, une femme meurt tous les 2-3 jours sous les coups de son conjoint ou ex-conjoint, une femme est violée toutes les 7 mn en France.

Cela ne peut plus durer. Agissons pour construire une société égalitaire, non violente, non sexiste.



Le droit des enfants migrants dans le Calaisis

La sénatrice PCF du Nord Michelle Demessine vient d'adresser une lettre au ministre de l'Intérieur Bernard Cazeneuve pour l'interpeller sur le droit au regroupement familial des migrants qui veulent rejoindre un parent en Angleterre, tout particulièrement pour les 400 mineurs isolés au titre de la Convention internationale des droits de l'enfant. Elle termine son courrier sur l'urgente nécessité que se mette en place une coopération beaucoup plus efficace avec la Grande-Bretagne, pour que celle-ci



prenne sa part dans l'accueil des migrants afin de ne pas laisser la région Nord-Pas-de-Calais seule face au drame migratoire et humanitaire qui s'y joue.

De l'autre côté de la Manche, cent personnalités dont l'acteur Jude Law, qui est venu sur place pour se faire sa propre opinion sur la situation des réfugiés, ont adressé une lettre au Premier ministre britannique David Cameron pour lui demander d'accepter l'accueil des migrants au nom du regroupement familial.

Carine Delahaie